

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2009

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2009 - (n° 2070)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 286

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 22

À l'alinéa 14, après les mots :

« européenne ou »,

insérer les mots :

« dans un État ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.